

**DELIBERATION N° 2006/04-01 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ESPACE  
CHAUDEAU : information sur les résultats de l'appel d'offres.**

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée ses délibérations en date des 26 septembre 2005 et 17 octobre 2005, désignant les membres de la commission d'appel d'offres chargée de la délégation de service public de l'Espace Chaudeau.

Réunie le 9 novembre 2005, la commission a procédé à l'ouverture des plis relatifs à deux candidatures admises à concourir et demandé des offres détaillées.

Une seule offre est parvenue en Mairie et les membres de la commission, réunie le 3 février 2006, ont souhaité une analyse de cette offre unique avant d'émettre un avis motivé.

Le 24 février 2006, la commission a proposé à l'autorité de procéder à la négociation des termes de la convention à intervenir avec la Société VEGA, jugeant l'offre acceptable.

A l'issue de deux séances de négociations qui se sont déroulées en Mairie les 21 mars et 6 avril 2006, la procédure a été déclarée infructueuse pour raison d'offre non conforme au cahier des charges du projet de convention de délégation de service public.

Monsieur le Maire précise que l'Espace Chaudeau fera l'objet d'une nouvelle consultation. En attendant les résultats de cette seconde procédure, la ville de Ludres se chargera de la gestion directe de cet établissement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.